Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260130-DEL2026083-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :
29/01/2026

L'an 2025, le 18 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/12/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MORIAMEZ Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-083 – Changement de la couverture de l'école élémentaire publique des quatre vents (phase 1) Autorisation de demander une subvention d'Etat (DETR et DSIL 2026)

Dans le cadre de ce projet de remaniement de la couverture de l'école élémentaire publique des quatre vents, Madame Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter des financements auprès de l'ETAT , pour la DETR et le DSIL 2026.

La couverture de ce bâtiment, situé 4 des quatre vents, doit être remplacée et l'étanchéité doit être revue sur 1 partie du bâtiment. Les différentes cheminées présentes seront supprimées.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 225 837.48 € HT .

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent le Maire à solliciter les financements auprès de l'Etat (DETR et DSIL 2026).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026

Pour le Maire
L'Adjoint au Maire Délégué
Jean-Paul LE DUFF

L'adjoint au Maire

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 29/01/2026